

UNE ADRESSE QUI FIT DU BRUIT

Transportons-nous en 1860 et essayons d'imaginer que les souhaits échangés cette année ont perdu leur aspect platonique mais revêtent une certaine gravité.

En effet, l'année politique 1860 s'ouvre sur l'incertitude ou plutôt la certitude que le sort de la Savoie allait basculer après des siècles de conflits et que se vérifierait ce constat : *"Notre cœur va où coulent nos rivières"*. Année capitale, 1860 marque le réveil d'une Europe endormie depuis le traité de Vienne : tous les Etats sont concernés.

Dans ce tohu-bohu médiatique, alors que l'opinion est divisée (*le Savoyard hésite en effet à ne pas affirmer sa loyauté à l'égard de la maison de Savoie*) une voix s'élève, celle du Ministre des affaires étrangères français, Edouard THOUVENEL. Personnage efficace

dont on reconnaîtra très vite les mérites à la lecture de la circulaire du 13 Mars 1860, où il fait preuve d'une très grande modération dans le respect des traités.

"Il est impossible, dit-il, que la formation d'un Etat considérable possédant à la fois les deux versants des Alpes ne soit un évènement de haute gravité au point de vue de la sûreté de nos frontières. La cession de la Savoie et du Comté de Nice ne soulève pas de questions qui soient incompatibles avec les règles les plus rigoureuses du Droit Public".

Forte de ces arguments, la délégation dite des Quarante conduite par GREYFIÉ de BELLECOMBE est reçue aux Tuileries par l'Empereur et livre par la voix de son Président l'adresse suivante :

Sire,

En approchant de Votre Majesté, un premier sentiment nous domine tous : c'est celui de notre profonde admiration pour le souverain qui, après avoir été élu par la France entière, a su en augmenter encore la gloire et la prospérité.

Sire, tant de liens naturels, tant de glorieux souvenirs, tant de sympathies unissent la Savoie à la France, qu'elle a tressailli de bonheur lorsque la parole auguste de Votre Majesté a donné à espérer à notre patrie qu'elle allait être appelée à faire partie de la grande famille française, avec l'assentiment de son légitime souverain.

Une seule préoccupation a pu en arrêter jusqu'ici l'élan : c'est la crainte de voir démembrer, en faveur de la Suisse, une nationalité compacte par l'affection et par tant de liens de tous genres. Les conseillers provinciaux qui représentent la Savoie nous ont chargés, Sire, de venir déposer aux pieds de Votre Majesté l'instance prière d'éloigner de notre patrie un pareil malheur, et les conseillers municipaux des villes principales ont voulu joindre leurs députations à la nôtre.

Sire, Votre Majesté appréciera la réserve imposée à des corps constitués, à des hommes qui ont toujours été les fidèles sujets de leur Roi comme ils le seront de Votre Majesté. Mais après les actes du gouvernement du roi, il nous sera permis sans doute, d'adresser à Votre Majesté l'expression des sentiments que nous éprouvons pour la France, auprès de laquelle la Savoie trouvera, non seulement la grandeur et la gloire, mais aussi la sympathie et la sauvegarde de tous ses intérêts moraux et matériels.

Des bords du lac Léman aux vallées du Mont Cenis, ceux qu'ont honorés les suffrages de leurs concitoyens, sont accourus auprès de Votre Majesté pour lui exprimer la joie que la Savoie éprouvera lorsqu'elle sera toute entière réunie à la France, et qu'elle pourra toujours, avec cette grande et belle nation, n'avoir qu'un cri *"Vive l'Empereur ! Vive la France !"*

